

Affaires courantes

C'est après le dépôt d'une réponse point par point qu'il convient d'en débattre. Les députés connaîtraient alors et le point de vue du comité et celui du gouvernement, et pourraient s'engager dans un vrai débat. Nous laissons cette possibilité s'envoler en présentant pareille motion d'acceptation tout à fait prématurée.

Nous demandons à la Chambre d'adopter un rapport auquel le gouvernement n'a pas encore pleinement répondu. Nous demandons à la Chambre de voter en faveur d'un rapport qu'elle ne connaît pas assez. Voilà ce qui ne convient pas, monsieur le Président. Voilà ce qui ne va pas dans cette motion.

Nous le faisons de temps à autre, monsieur le Président, mais nous avons tort. Quand on propose trop rapidement l'adoption d'un rapport, surtout s'il traite d'un sujet difficile et technique, on pose un geste déloyal envers les contribuables canadiens en passant outre aux préoccupations et aux considérations dont nous avons le devoir de tenir compte.

Cette Chambre devrait être un lieu d'examen et de réflexion sérieux, où se tient un débat tout aussi sérieux. Si nous n'exprimons aucun autre point de vue sur un sujet aussi important, nous courons le risque d'en arriver à une mauvaise conclusion. C'est même sûr; ce n'est pas qu'un risque. C'est sûr que tout le temps que nous passons à nous demander de quel sujet nous devrions débattre coûte cher. Chaque heure de débat à la Chambre coûte une fortune.

Le président du comité a décidé que nous allions débattre, aujourd'hui, de son deuxième rapport. Je veux simplement dire au président qu'il devrait réfléchir un peu plus à l'avenir. S'il veut que la Chambre soit saisie de la question et s'il désire en proposer l'adoption, il ne devrait pas réclamer un rapport détaillé du gouvernement, à moins qu'il ait l'intention de ne pas proposer l'adoption avant que ce rapport ait réellement été étudié.

Le rapport peut, bien sûr, être parfaitement satisfaisant pour tous les députés. Dans ce cas, deux heures de débat pourraient être épargnées à la Chambre, ce qui représente plusieurs centaines de milliers de dollars.

Ce matin, nous discutons des déplacements du Comité des comptes publics lui-même. Si nous n'avions pas eu ce débat aujourd'hui, nous aurions économisé assez d'argent pour envoyer le comité à Washington à plusieurs reprises et nous aurions tout de même économisé l'argent des contribuables. Nous faisons des choix, et certains sont plus judicieux que d'autres.

Je veux rapporter quelques mots du rapport, parce que je trouve que ses auteurs n'ont pas mis l'accent sur les bonnes choses. Qu'il soit bien entendu que le rapport fait

l'unanimité. Le troisième paragraphe du rapport, monsieur le Président, commence par la phrase suivante:

L'évaluation de programmes est d'autant plus importante dans le contexte actuel de contraintes budgétaires puisque l'optimisation des ressources est maintenant obligatoire.

Voilà plus de trois ans que j'assiste à la période des questions, ici au Parlement, et je vois pour la première fois la preuve écrite que le Nouveau Parti démocratique et le Parti libéral ont signé un document déclarant que les contraintes budgétaires sont maintenant obligatoires. N'est-ce pas merveilleux? Je me demande si on en parlera à la période des questions aujourd'hui. Il faudrait bien se lever pour poser une question sur ces contraintes obligatoires.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Je connais déjà la réponse.

M. Hawkes: Vous prétendez connaître la réponse. Par exemple, on demandera peut-être si le président du comité compte demander au ministre des Finances ou au premier ministre de comparer le déficit actuel par rapport à ce qu'il était. Le premier ministre aura alors l'occasion de dire que, lorsque les conservateurs sont arrivés au pouvoir, après les libéraux qui y avaient été si longtemps, il leur a fallu emprunter 16,1 milliard de dollars, soit seize mille cent millions de dollars, simplement pour faciliter la prestation de programmes et de services dans ce pays. C'était en 1984.

Grâce à ces restrictions budgétaires obligatoires, monsieur le Président, nous disposons aujourd'hui d'un excédent de 12 700 millions de dollars au chapitre des programmes et des services, excédent qui peut nous servir à acquitter les intérêts sur la dette publique.

Nous avons hérité de cette situation, monsieur le Président, de sorte que nous avons dû emprunter 16,1 milliard de dollars pour offrir des programmes et des services, ce qui a augmenté la dette publique d'autant, plus les intérêts. Nous avons réussi à inverser la situation, si bien qu'en sept ans à peine, nous avons un excédent. On n'assiste à un redressement de cette envergure dans aucun autre pays occidental.

Comment parvenons-nous au résultat en question? C'est parce que nous sommes tous sur la même longueur d'ondes, car tous les députés de ce côté-ci réclament dans cette enceinte et aux divers comités une saine gestion, et c'est là l'objet d'une évaluation des programmes. Il s'agit d'examiner une situation et de se demander si on gaspille de l'argent ou si on le dépense sagement. On sait que des économies de quelques sous se traduisent en définitive par des économies de 10 \$, 100 \$ ou 1 000 \$. Or, toutes ces économies de 1 000 \$ et plus réalisées ici et là permettent d'épargner des millions, voire des milliards de dollars, au bout du compte.